

DEPARTEMENT DE LA MEURTHE ET MOSELLE

Commune de TRIEUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché public de travaux

Aménagement de la rue du Gros Chêne

**Date et heure limites de réception des offres : 15 septembre
2020 à 16h**

Mairie de TRIEUX
1, place Jean Jaurès
54 750 TRIEUX

SOMMAIRE

1. Objet et étendue de la consultation	3
1.1. Objet	3
1.2. Mode de passation	3
1.3. Type et forme de contrat	3
1.4. Décomposition de la consultation	3
1.5. Nomenclature	3
2. Conditions de la consultation	3
2.1. Délai de validité	3
2.2. Forme juridique du groupement	3
2.3. Variante	4
3. Les intervenants	4
3.1. Maitrise d'œuvre	4
3.2. Sécurité et protection de la santé des travailleurs	4
4. Conditions relatives au contrat	4
4.1. Durée du contrat ou délai d'exécution	4
4.2. Modalités essentielles de financement et de paiement	4
5. Contenu du dossier de consultation	4
6. Présentation des candidatures et des offres	6
6.1. Documents à produire	6
7. Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
7.1. Transmission électronique	7
8. Examen des candidatures et des offres	7
8.1. Sélection des candidatures	7
8.2. Attribution des marchés	8
8.3. Suite à donner à la consultation	9
9. Renseignements complémentaires	10
9.1. Adresses supplémentaires et points de contact	10
9.2. Procédures de recours	10

1. Objet et étendue de la consultation

1.1. Objet

La présente consultation concerne la réalisation des travaux de terrassements, voirie, eaux pluviales, espaces verts et plantations, et signalisation et revêtements, nécessaires à la réalisation l'aménagement de la rue du Gros Chêne.

Les prestations sont réparties en deux lots.

1.2. Mode de passation

Marché public passé en procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

1.3. Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Les deux lots sont décomposés d'une tranche ferme

1.4. Décomposition de la consultation

- › Lot 1 : voirie
- › Lot 2 : espaces verts

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

1.5. Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot 1 - Travaux de voirie et Réseaux divers : 45233141-9

Lot 2 - Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts : 45112710-5

2. Conditions de la consultation

2.1. Délai de validité

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2. Forme juridique du groupement

2.3. Variante

Les variantes ne sont pas autorisées

3. Les intervenants

3.1. Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

INFRA SERVICES LORRAINE

3 place Edouard Branly

57070 METZ TECHNOPOLE

Représenté par Mathieu SAVEAUX

3.2. Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :
A déterminer

4. Conditions relatives au contrat

4.1. Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2. Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 45 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Pièces graphiques
- Rapport Essais géotechniques

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6. Retrait du dossier

6.1. Dossier de consultation dématérialisé

Les candidats auront la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du dossier, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence le cas échéant, via le site internet :
<https://www.trieux.net>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, la personne publique invite les soumissionnaires à disposer des formats suivants pour faciliter le téléchargement :

Fichiers compressés au standard .zip

- › Adobe® Acrobat® .pdf
- › Rich Text Format .rtf
- › .doc ou .xls ou .ppt
- › .odt, .ods, .odp, .odg,
- › ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à envoyer un courriel à : accueil.trieux@orange.fr avec le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique. En cas de difficulté quant au téléchargement du dossier.

6.2. Dossier de consultation non dématérialisé

Le dossier de consultation des entreprises n'est pas disponible au format papier.

7. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

7.1. Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

1. Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

2. Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

3. Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

8. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

L'envoi des plis se fera uniquement sur support physique électronique.

8.1. Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur l'adresse :
mairie.trieux@orange.fr

9. Examen des candidatures et des offres

9.1. Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

9.2. Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée. Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60 %
2-Valeur technique	30 %
3-Minimiser l'impact environnemental	10%

Les points seront attribués de la manière suivante :

Échelle de notation	Appréciation
0	non conforme
2.5	insuffisant
5	moyen,
7.5	satisfaisant
10	très satisfaisant

Prix des prestations :

Le critère du prix sera analysé sur la base du DPGF, à l'issue du contrôle du DPGF des candidats, il sera fait pour chaque offre, application de la formule suivante :

$$N=60*(1-((P-Pb)/E))$$

Avec :

- N = la note obtenue par le candidat,
- P = montant de l'offre,
- Pb = le montant de l'offre la moins-disante
- E = l'estimation prévue.

La valeur technique :

La valeur technique sera appréciée, noté, pour chacun des lots, sur 10 comme suit :

Pour constituer la note finale, le Cadre de Réponse Technique sera évalué de la sorte pour chaque lot selon le barème et les sous-critères ci-dessous présentés :

LOTS 1	Notation	Coefficient	Total
Compréhension du contexte et mode opératoire	10	1	10
Moyens et organisation	10	1	10
Matériaux et Fournitures	10	1	10

LOT 2	Notation	Coefficient	Total
Disposition pour l'exécution des travaux	10	1	10
Matériaux et Fournitures	10	1	10
Entretien et suivi	10	1	10

9.3. Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation pourra se faire par correspondance ou au cours d'un rendez-vous. Elle pourra porter sur tous les éléments de l'offre sous réserve de ne pas modifier les conditions substantielles de la consultation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

10. Renseignements complémentaires

10.1. Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :
mairie.trieux@orange.fr

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

10.2. Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif du lieu de réalisation des travaux.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.